GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé				
Département(s)	DSJS	Date	5 novembre 2025	
Numéro	25.420	Heure	17h58	

Auteur-e(-s): Blaise Courvoisier

Titre: Psychothérapie selon le modèle de prescription

Contenu:

La psychothérapie est passée du modèle de délégation par un psychiatre à celui de prescription par le psychologue dès 2022. Nous nous étions déjà inquiété de l'éventuelle explosion des cabinets de psychothérapie en raison de cette opportunité (voir question 23.396). Cela s'avère malheureusement une réalité : les coûts de ces thérapies en Suisse progressent de plus de 20% par an depuis cette modification. Qu'en est-il dans notre canton ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :					
Blaise Courvoisier					
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :			